



Envoyé en préfecture le 10/01/2023  
Reçu en préfecture le 10/01/2023  
Publié le 12/01/2023 SLO  
ID : 060-216004275-20230105-DELIB\_09\_2023-DE

Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	7		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	8		
Date de convocation du conseil municipal	31 décembre 2022		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo		X	
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant		X	Jacques FABRE
Marie Odile van Oudheusden		X	

L'an deux mil vingt-trois, le 5 janvier, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

### Délibération n° 9-2023

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la construction d'un auvent à la mairie

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par l'entreprise Atelier Hirondelle pour la construction d'un auvent devant la mairie. Le projet consiste à la conception et construction d'une charpente en bois à destination d'un arbi à vélos, d'un local poubelle et de l'installation un DAE (Défibrillateur Automatique Extérieur).

Le montant des travaux a été estimé à 36 129.73 € HT.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Aide du Conseil Départemental 33% : 11 922,81 €
- DETR 40% : 14 451,89 €
- Fonds libres 27% : 9 754,03 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention auprès du Conseil Département de l'Oise,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jacques FABRE

